



---

## **Entente de prestation de services – Sténographe officiel**

**Entre :**

**Mario Baillargeon, sténographe officiel**, dûment autorisé à exercer selon les lois et règlements applicables au Québec (ci-après « le Sténographe »),

**Et :**

**Le client** (ci-après « le Client »), personne physique ou morale ne pratiquant pas le droit et ne représentant pas un cabinet d'avocats.

---

### **1. Objet du document**

Le présent document vise à encadrer la relation professionnelle entre le Sténographe et le Client, et à préciser les limites légales applicables à toute demande de transcription effectuée pour un particulier et hors du cadre d'un bureau d'avocats.

### **2. Portée du mandat**

Le Client reconnaît que :

- Le Sténographe est lié par la **Loi sur les sténographes** et les règlements applicables à la profession ;
- Le Sténographe doit produire une transcription **exacte, fidèle et conforme** à l'enregistrement fourni et/ou aux notes prises, sans altération, omission ou modification visant à changer le sens, l'intention ou la portée du contenu original ;
- Le Sténographe agit de manière neutre, impartiale et professionnelle, sans favoriser l'une ou l'autre des parties impliquées.

Mario Baillargeon, sténographe, 5, rue du Père-Payant, Saint-Chrysostome, Quelque chose J0S 1R0

### **3. Refus de modifications après livraison**

Le Client comprend et accepte que :

- Une fois le travail livré, **aucune modification visant à changer, diminuer, adoucir, reformuler, amplifier ou réécrire** ce qui a été réellement dit ne peut être effectuée par le Sténographe ;
- Le Sténographe ne peut en aucun cas produire une version altérée ou corrigée des propos pour répondre à des préférences personnelles, émotionnelles ou stratégiques ;
- Toute demande de transformation du contenu original serait contraire à son devoir de neutralité et **contraire aux obligations légales et déontologiques** qui encadrent sa profession ;
- Le Sténographe peut toutefois corriger, sans frais additionnels, toute **erreur technique** (faute de frappe, mise en page, erreur d'identification, etc.) découlant du travail de transcription lui-même.

### **4. Responsabilité du Client**

Le Client reconnaît :

- Qu'il est **seul responsable** de l'exactitude du contenu de l'enregistrement fourni ;
- Que le Sténographe ne peut être tenu responsable du sens ou des implications des propos tenus par les personnes enregistrées ;
- Qu'il lui revient d'obtenir toutes autorisations nécessaires liées à l'enregistrement (si applicable).

### **5. Acceptation**

En signant le présent document, le Client confirme avoir lu, compris et accepté les limites légales qui encadrent le travail du Sténographe, ainsi que l'impossibilité d'exiger des modifications de fond après la livraison du travail.

---

**Signatures :**

**Le Client**

Nom :

Signature :

Date :

**Le Sténographe**

Mario Baillargeon

Signature :

Date :

Mario Baillargeon, sténographe, 5, rue du Père-Payant, Saint-Chrysostome, Quelque chose J0S 1R0